

d'existence, ce seuil dépasse nécessairement \$3,000. Il se rapproche davantage de \$4,000. Ce n'est pas assez pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de parer des programmes visant à faire hisser les gens à ce niveau, si ensuite d'autres mesures fiscales provoquent la dégringolade. J'invite le ministre à étudier attentivement le cas de M. Tartempion dont j'ai parlé et à se dire qu'en dépit des miracles qu'il pense peut-être avoir accomplis dans le domaine de la sécurité sociale, il lui reste encore beaucoup à faire pour assurer vraiment le bien-être de nos vieillards sans qu'ils le sentent menacé.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 40c est-il adopté?

M. Peters: Il est six heures.

M. le vice-président adjoint: Adopté.

(Le crédit est adopté.)

La séance est suspendue à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. le président: A l'ordre. Les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Brandon-Souris: Les affaires indiennes—la reconstitution du comité parlementaire; le député de Vancouver-Kingsway: la consommation et les corporations—enquête sur le prix du lait.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour étudier les crédits supplémentaires, cahier n° C, crédit 5c, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

5c. Administration, fonctionnement et entretien, \$2,000,000.

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais seulement poser quelques questions au ministre à propos d'une réserve qui m'intéresse par suite du remaniement des sièges. J'ai eu l'occasion de visiter la réserve de Gogama. J'ai été surpris d'y trouver un certain nombre de jeunes Indiens, dont la formation n'était pas suffisante pour leur faire obtenir un emploi permanent, et qui devraient donc se contenter d'un emploi saisonnier. En discutant des qualifications de ces jeunes, j'ai été étonné d'apprendre que certains avaient une assez bonne instruction de base, et l'un d'eux avait terminé sa 12^e année. Cependant, aucun d'eux n'avait reçu la moindre formation professionnelle. L'un d'eux était allé à une école de

recyclage pour parfaire ses études, mais il n'était pas même sûr d'avoir réussi à ses examens.

Monsieur le président, j'étais accompagné cette fois-là de deux députés provinciaux de la région et du député de Nickel-Belt, et on nous a laissé entendre que l'agent des affaires indiennes s'était très peu occupé de ces gens. En fait, j'ai visité peu après le centre régional de Chapleau, où j'ai appris que certaines des responsabilités avaient été transférées au bureau de Sudbury et aussi, je pense, à celui de Sault-Sainte-Marie.

Je le répète, monsieur le président, on a bien peu aidé ou encouragé ces jeunes Indiens à se recycler afin de se trouver un emploi stable. J'ai appris de la bouche de certains d'entre eux qu'une des raisons qui les pousse à quitter la réserve, où ils ne se voient aucun avenir, est qu'à leurs yeux, comme à ceux de bien des gens vers les dernières années de la crise, la réserve est une sorte de refuge où l'on revient lorsque le monde devient trop cruel. Bien que cela n'ait pas mis fin à leurs problèmes, la réserve était pour eux un refuge certain.

A propos de leurs possibilités de recyclage, ils m'ont signalé que le recyclage ne les intéresserait qu'à condition de retrouver un emploi stable et permanent. Ils veulent apprendre un métier qui leur permettra de quitter la réserve pour toujours, et de se trouver une occupation où ils ne seraient pas toujours les premiers renvoyés et les derniers embauchés. Depuis toujours, cela a été le genre d'occupation qu'on leur a offert—l'équipe supplémentaire d'entretien des voies de chemin de fer, l'équipe de semeurs du ministère des Terres et Forêts.

En l'occurrence, monsieur le président, il m'a semblé que si l'agent des affaires indiennes avait fait convenablement son travail, il aurait fait appel au ministère de la Main-d'œuvre ou à quelque service de l'État, pour qu'ils aident au recyclage de ces Indiens. Soit dit en passant, les Indiens ont dit que l'infirmière n'était pas venue les voir depuis trois mois et le préposé depuis six à huit mois. Il habite Sultan, qui est situé au maximum à deux heures de route de la réserve et son travail dans la région ne l'occupe assurément pas au point qu'il ne puisse pas leur rendre visite.

Comme cet article traite de l'instruction des Indiens, le ministre devrait nous indiquer le genre de recyclage que la Direction des affaires indiennes offre aux Indiens, et nous dire si le personnel sait qu'il faut leur donner une formation qui leur permette d'avoir les mêmes chances de succès que les autres membres de la collectivité, s'ils quittent la réserve.

[M. Knowles.]